

Bulletin d'histoire politique

L'action politique syndicale au Québec: le cas de la FTQ (une réplique)

Louis Fournier



Volume 2, Number 3, Winter 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063395ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063395ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Fournier, L. (1994). L'action politique syndicale au Québec: le cas de la FTQ (une réplique). *Bulletin d'histoire politique*, 2(3), 25–26.
<https://doi.org/10.7202/1063395ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

ses artisans, j'ai voulu faire connaître ceux qui oeuvrent à la Tribune de la presse. Mais ce n'est qu'un segment de la profession journalistique. Il faudrait étudier d'autres types de journalistes.

La pratique que j'ai identifiée se poursuit au moins jusqu'au début des années soixante, jusqu'à la création du *Journal des débats*. Durant près de cent ans, les membres de la Tribune ont été une courroie de transmission de l'information gouvernementale. Avec la mise sur pied d'un « hansard », les journalistes ont certainement été obligés de modifier leur façon de faire.

Une autre étape importante dans l'histoire de la Tribune de la presse est l'arrivée des médias électroniques, arrivée tardive puisque les premiers correspondants de la radio et de la télévision entrent à la Tribune en 1959. Comment expliquer une arrivée si tardive alors que la radio existe depuis les années vingt et que la télévision entre en ondes au début des années cinquante? La présence des médias électroniques a probablement relégué dans l'ombre les médias écrits.

La radiotélévision des débats de l'Assemblée nationale fait son apparition en 1978. L'impact de l'entrée dans chaque foyer d'images en provenance de l'Assemblée nationale n'a pas été mesuré. Quotidiennement, les citoyens québécois peuvent scruter le travail de leurs députés. Comment les journalistes se sont-ils adaptés à ce nouveau moyen de communication qui les dispense d'une présence continue à l'Assemblée?

Ce sont des questions auxquelles il faudrait répondre. Et il y en a d'autres. Pour l'instant, je formule le souhait que cette thèse suscite des vocations pour des recherches sur l'histoire de la presse ou sur l'histoire politique, deux domaines négligés par les historiens d'ici.

DÉBATS

L'ACTION POLITIQUE SYNDICALE AU QUÉBEC: LE CAS DE LA FTQ (UNE RÉPLIQUE)

par Louis Fournier
Journaliste, ancien responsable aux communications
du Fonds de solidarité,
l'auteur publiera bientôt le tome 2 de
l'Histoire de la FTQ

Voilà pourquoi votre fille est muette, comme dit Molière dans *Le médecin malgré lui*. C'est la réflexion que je me suis faite après avoir lu le texte de M. Paulo Picard, *L'action politique syndicale au Québec: le cas de la FTQ*, publié dans le dernier numéro (Volume 2, numéro 1-2) du Bulletin de l'Association québécoise d'histoire politique.

Notre jeune et savant politicologue affirme, sur la foi d'une étude purement quantitative, que le Parti québécois n'a respecté ses engagements électoraux qu'à moitié lors de son premier mandat (1976-1981), le « taux de fiabilité » de ses promesses n'ayant été que de 46,6%. La « non-fiabilité dominante » du PQ se serait manifestée notamment dans des domaines comme le travail et la main-d'oeuvre (80% de non-fiabilité), voire même la langue (61,1%).

Conclusion sommaire: le PQ « a donc abusé de la crédulité de l'électorat québécois et, plus particulièrement, de la FTQ et de ses membres ». Par conséquent, la stratégie électorale de la FTQ — l'appui officiel au PQ — « n'est peut-être pas une voie à suivre pour le mouvement syndical à l'heure où des choix politiques s'offrent ou s'offriront aux travailleurs du Québec ».

La méthodologie simpliste utilisée pour prouver cette « thèse » a de quoi faire frémir le vieux diplômé en science politique que je suis. Comment peut-on mettre sur le même pied, de façon bêtement quantitative, des engagements électoraux dont certains étaient fort importants et d'autres beaucoup moins, dont certains étaient locaux et d'autres nationaux? Pourquoi passer sous silence le fait que plusieurs promesses supposaient le rapatriement de certains pouvoirs, sinon la souveraineté? L'absence de pondération des différents engagements conduit à des conclusions plutôt aberrantes, comme la non-fiabilité du PQ en matière linguistique.

Par ailleurs, comment expliquer qu'un parti qui a « abusé de la crédulité de l'électorat québécois » (sic) ait quand même pu être réélu aussi massivement en avril 1981, avec 49% des voix — comparé à 41% en novembre 1976? Comment expliquer qu'un parti qui a « abusé de la crédulité (...) de la FTQ » ait été appuyé à nouveau, officiellement et massivement, par les instances de cette centrale en 1981? Cela fait pas mal de gens qui souffrent de crédulité, c'est-à-dire de confiance aveugle ou de naïveté selon le Petit Robert.

Lors des élections d'avril 1981, c'est à l'unanimité que le conseil général de la FTQ — l'instance suprême de la centrale entre les congrès — a recommandé à ses membres de voter en faveur du PQ. Parmi les « attendus » de la résolution, la FTQ souligne le « bilan positif » du gouvernement Lévesque, dont on s'accorde d'ailleurs généralement à dire qu'il a été, durant son premier mandat, l'un des meilleurs gouvernements que le Québec ait connu.

La FTQ mentionne en particulier la réforme majeure du code du travail (dispositions anti-briseurs de grève, formule Rand, arbitrage de la première convention, etc.), le nouveau régime de santé et sécurité du travail, la loi des normes minimales du travail, l'ordonnance sur le congé de maternité, la hausse du salaire minimum qui en a fait l'un des plus élevés en Amérique du Nord, la Charte de la langue française, le régime public d'assurance-automobile, le zonage agricole, la disparition des caisses électorales occultes, la gratuité des soins dentaires jusqu'à seize ans, les médicaments gratuits pour les personnes âgées, l'élimination de la taxe de vente sur de nombreux produits, j'en passe et d'aussi bonnes.

La résolution note que le gouvernement Lévesque a été « le premier à reconnaître l'importance du mouvement syndical dans les débats sur les questions liées au développement économique du Québec ». Elle ajoute que le PQ est une formation social-démocratique et démocratique, « ouverte à l'expression des revendications syndicales et populaires ». La FTQ accorde donc à nouveau son appui au PQ, un appui qu'elle qualifie de critique et de vigilant, mais qui n'est certes pas celui d'un organisme dont on aurait « abusé de la crédulité » avec des engagements non remplis.

En revanche, lors des élections de 1985, la FTQ va retirer son soutien au Parti québécois, à la suite du terrible affrontement survenu dans le secteur public en 1982-1983. Par 58% des voix, les délégués au congrès spécial convoqué par la centrale rejettent une résolution d'appui soumise par le bureau de direction et qui avait été approuvée, de justesse, par le conseil général.

Quatre ans plus tard, lors du scrutin de 1989, la FTQ appuie à nouveau le PQ. La résolution à cet effet est votée par 72% des délégués au congrès spécial. Elle précise notamment: « Malgré nos reproches, le PQ demeure la seule formation politique social-démocrate qui présente une alternative valable au gouvernement libéral. De plus, son programme et son orientation à l'égard du devenir du Québec et de la question nationale se rapprochent de nos positions ».

Tout indique que la FTQ renouvellera cet appui au PQ lors des prochaines élections en 1994, dans la foulée du soutien qu'elle a donné au Bloc québécois sur la scène fédérale et qui marquait sa rupture avec un parti, le NPD, qu'elle soutenait depuis trente ans.

En conclusion, et en tout respect pour M. Picard et son titre de politologue, j'émettrai une hypothèse à propos de ses profondes réticences à l'égard de l'action politique partisane des syndicats en général, et de la FTQ en particulier. M. Picard, pour des raisons professionnelles mais aussi personnelles, a beaucoup écrit (et très favorablement) sur la Centrale des syndicats démocratiques, et il est enclin à justifier la position de la CSD en matière d'action électorale, soit l'absence totale d'engagement politique ou l'« apolitisme », selon le constat de l'historien Jacques Rouillard à ce sujet (*Histoire du syndicalisme québécois*, Boréal, 1989, p. 353).

C'est évidemment son droit le plus strict, mais M. Picard ne doit quand même pas abuser de notre crédulité.